

2020 DAC 242 Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à sept structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu la convention du 20 janvier 2020 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Ville ;

Vu la convention du 15 janvier 2020 relative au soutien financier de l'association « La Maison Ouverte » ;

Vu la convention du 20 janvier 2020 relative au soutien financier de l'association Théâtre Paris-Villette ;

Vu la convention du 20 janvier 2020 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;

Vu la convention du 2 juin 2020 relative au soutien financier de l'association Musique Danse XXeme - Le regard du cygne ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du _____

date du Vu l'avis du Conseil du 15^{ème}
arrondissement en date du Vu l'avis du
Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème}
arrondissement en date du Vu l'avis du
Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème}
arrondissement en date du Vu l'avis du
Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e
commission,

Délibère
e :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 150.000 euros au titre des
Temps d'activités périscolaires (TAP) et de 35.000 euros au titre de l'Art
pour Grandir, soit au total un montant de 185.000 euros, est attribuée à
l'Association du Théâtre de la Ville, 16, quai de Gesvres 75004 Paris.
52341 ; 2020_06888 & 2020_06895.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à La
Maison Ouverte qui gère le Théâtre Dunois, 108 rue du Chevaleret 75013
Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20808 ; 2020_05359.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à
l'Association Nationale de Recherche et l'Action Théâtrale ANRAT
Théâtre-Éducation, 70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil, au titre de
l'Art pour Grandir. 19200 ; 2020_06441.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à
l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV), 211 avenue Jean
Jaurès 75019 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 12425 ; 2020_04358.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au
Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, au titre de
l'Art pour Grandir. 164841 ; 2020_04482.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à
Musique Danse XXeme - Le regard du cygne, 210 rue de Belleville 75020
Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 19134 ; 2020_07038.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au
Théâtre de la Marionnette à Paris, 73 rue Mouffetard 75005 Paris, au
titre de l'Art pour Grandir. 53761 ; 2020_06420.

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention
et les avenants à convention relatifs à l'attribution de subventions, dont
les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 9 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 239.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.